

	Financement	Services	Temps d'attente
Services liés à l'autisme (programmes provinciaux)	La prestation est faite par le biais d'un ensemble de programmes dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la vie communautaire (il ne s'agit pas d'un modèle de financement unique).	- Service provincial d'autisme préscolaire - Intervention comportementale intensive précoce (petite enfance) - Mesures d'accompagnement en milieu scolaire et programmes de développement des compétences sociales - Cliniques communautaires et aides à la transition [novascotia.ca]	Les évaluations dans le secteur public peuvent prendre entre 1 et 2 ans. - L'accès aux services publics peut prendre des années après l'évaluation.
Services d'intervention pour le développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse (SIDPENE)	Ce programme gratuit d'intervention précoce destiné aux enfants est offert à l'échelle de la province, de la naissance à l'âge scolaire.	- Aide à domicile pour les familles - Accompagnement et stratégies de développement - Coordination des services et services d'aiguillage - Accompagnement lors de la transition vers l'école	En général, il faut compter entre 6 et 12 mois pour les services à domicile. L'accès aux services intensifs peut prendre entre 18 et 24 mois.
Services de relève et d'accompagnement des familles (Autism NS et organismes communautaires)	Il s'agit d'une combinaison de programmes subventionnés et de mesures de soutien à l'échelle locale.	- Mise en relation avec des prestataires de services de relève et accompagnement (base de données de RespiteNS) - Programmes communautaires de relève et de loisirs - Soutien aux parents et ressources destinées aux aidantes et aidants - Financement pour les services de relève possible par l'intermédiaire des programmes DFSC et EFSC	L'attente varie de plusieurs mois à quelques années.
Aide à domicile bonifiée	Il s'agit de soutiens supplémentaires intégrés aux programmes DFSC et EFSC.	- Renforcement des aides à domicile - Stabilisation pour les familles ayant des besoins complexes	La période d'attente est en cours de stabilisation; elle varie considérablement.

	Financement	Services	Temps d'attente
Aide directe aux familles pour les enfants (DFSC) et Aide renforcée aux familles (EFSC)	- Il s'agit d'un soutien financier offert aux familles qui s'occupent d'un enfant en situation de handicap à la maison (en fonction du revenu). - L'aide directe aux familles pour les enfants (DFSC) peut atteindre 2200 \$ par mois, en fonction de la taille de la famille et des critères concernant le revenu net. - Un financement spécial (EFSC) est disponible pour les enfants présentant des besoins plus importants ou plus complexes. - Le financement supplémentaire peut atteindre 1600 \$, pour un montant maximal de 3800 \$ par mois. - Ce montant est offert lorsque les besoins de votre enfant en matière de soins sont jugés particulièrement complexes et nécessitent un accompagnement spécialisé et très structuré.	- Le financement est principalement utilisé pour les services suivants : - Services de relève - Soutien aux aidantes et aidants naturels - Mesures de soutien à la participation communautaire	- Le traitement de la demande et son évaluation peuvent prendre entre 1 et 3 mois. - L'accès à l'ensemble des services peut prendre des années. - Les financements sont accordés plus rapidement que l'est la prestation des services.
Programme d'aide aux personnes handicapées	Il s'agit du principal programme de la Nouvelle-Écosse destiné aux enfants, aux jeunes et aux adultes en situation de handicap.	- Le programme propose toute une gamme de services d'accompagnement, notamment les suivants : - Possibilités d'intégration communautaire - Programmes de jour et aides au développement des compétences - Coordination des services et prise en charge des dossiers - Les programmes sont adaptés aux besoins et offerts sur une base volontaire. - Ils visent à accompagner les enfants présentant un handicap intellectuel ou physique, ou un trouble du développement.	- L'attente varie en fonction de l'option d'accompagnement que vous choisissez, de votre lieu de résidence, du niveau de vos besoins évalués et des disponibilités. - La période d'attente peut être de quelques mois à plusieurs années. - Une révision complète du système est en cours afin de rendre les services plus accessibles.

Avant de déménager

- Veillez à disposer d'une lettre ou d'un document officiel attestant tout diagnostic posé par une professionnelle ou un professionnel qualifié concernant votre enfant; ce document doit être rédigé en français ou en anglais.
- Demandez les documents nécessaires, tels que votre dossier médical, toute évaluation déjà réalisée ou les rapports de diagnostic établis par les professionnelles ou professionnels qui vous ont suivi, ainsi que par les médecins qui assurent le suivi de votre enfant.
- Renseignez-vous sur les services offerts dans la région où vous emménagez; leur disponibilité peut varier d'une collectivité à l'autre en Nouvelle-Écosse.
- Renseignez-vous sur les listes d'attente pour les services d'intervention précoce et les services destinés aux personnes autistes.

Après votre déménagement

Semaine 1

- Faites une demande d'adhésion à l'**assurance maladie de la Nouvelle-Écosse** dès que possible.
- Si vous déménagez depuis une autre province, la couverture commence généralement **le premier jour du troisième mois suivant votre arrivée**.
- En règle générale, la province où vous résidiez auparavant couvrira vos soins pendant la période d'attente.
- Mettez à jour votre adresse auprès de l'Agence du revenu du Canada et de Service Canada (pour continuer à bénéficier du crédit d'impôt pour personnes handicapées, du régime enregistré d'épargne-invalidité, de la prestation pour enfants handicapés, etc.).

Premier mois

- Si vous remplissez les conditions requises, faites une demande auprès du **programme d'aide aux personnes handicapées (DSP) et de l'aide directe aux familles pour les enfants (DFSC/EFSC)**.
- Communiquez avec les services d'intervention précoce (**SIDPENE**) pour obtenir un aiguillage ou un accès direct.
- Renseignez-vous sur les services pour les personnes autistes auprès des professionnelles et professionnels de la santé ou des établissements scolaires.
- Inscrivez-vous à des programmes de relève et renseignez-vous sur les aides disponibles à l'échelle locale (Autism Nova Scotia, RespiteNS).
- Trouvez une nouvelle ou un nouveau médecin de famille ou pédiatre.

Trois premiers mois

- Faites le suivi des demandes de financement et de l'aiguillage vers des services.
- Collaborez avec les intervenantes et intervenants qui vous ont été attribués (le cas échéant) pour élaborer le plan d'accompagnement de votre enfant.
- Au besoin, communiquez avec les services de soutien en milieu scolaire.
- Communiquez avec des organismes communautaires pour bénéficier d'un soutien et d'un accompagnement dans la défense de vos droits.